



Extrait du registre aux délibérations du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Berdorf

Séance du 26 mai 2021

Présents: M. Joé Nilles, bourgmestre, président;
MM. Suzette Seyler-Grommes, Daniel Scharff, échevins;
M. Claude Oé, secrétaire communal;

Absent **excusé** ./.
 sans motif ./.

No: 1

Objet: **Règlement de circulation temporaire pour la rue de Grundhof à Berdorf à partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'à la fin des travaux**

Le collège des bourgmestre et échevins,

Considérant que le pouvoir réglementaire communal en matière de circulation routière se limite à la voirie rurale ainsi qu'à la voirie de l'Etat située à l'intérieur d'une agglomération;

Considérant que lors des travaux de raccordement aux infrastructures publiques du plan d'aménagement particulier «Um Millewee II» exécutés par l'entreprise Wickler frères sàrl de Diekirch dans la rue de Grundhof à Berdorf à la hauteur de l'adresse 42, rue de Grundhof, le trafic passant à côté de ce chantier sera réglé par des signaux colorés et ceci à partir du lundi 31 mai 2021 08:00 heures jusqu'à la fin des travaux;

Considérant que les piétons utilisant le côté droit de la rue, direction Grundhof, seront déviés vers le côté gauche de la rue;

Vu la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel qu'elle a été modifiée et complétée dans la suite;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques tel qu'il a été modifié et complété dans la suite;

Vu le titre XI, article 3, du décret du 16 - 24 août 1790 sur l'organisation judiciaire;


Vu la loi communale du 13 décembre 1988;

Vu la loi du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale;

arrête unanimement:

Article 1:

Pendant la durée des travaux de raccordement aux infrastructures publiques du plan d'aménagement particulier «Um Millewee II» exécutés par l'entreprise Wickler frères sàrl de Diekirch dans la rue de Grundhof à Berdorf à la hauteur de l'adresse 42, rue de Grundhof à partir du lundi 31 mai 2021 08:00 heures jusqu'à la fin des travaux, les dispositions suivantes sont applicables pour la rue de Grundhof à Berdorf:

Signaux colorés lumineux	Dans les deux sens en amont et en aval du point de raccordement des infrastructures publiques devant l'adresse 42, rue de Grundhof	
--------------------------	--	---

Article 2:

Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Le collège des bourgmestre et échevins.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.

(Suivent les signatures.)

Pour expédition conforme.

Berdorf, le 31 mai 2021

Le secrétaire,

(Contreseing art. 26 loi communale)



Le bourgmestre

